MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 590 11 mars 2013

SOMMAIRE

Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l. 28274
Al Beauty & Cy S.C.A. 28274
BAS Investment S.A. 28274
Cap Sim Management S.A. 28274
CC AUDIT and CONSULT 28291
Climate Change Investment II S.A. SICAR 28303
Climate Change Investment I S.A. SICAR 28309
Constellation Hotels Holding Ltd 28287
Delanceau Strategies S.A. 28319
Enirgi Luxembourg 28285
Enterprise technologies S.à r.l. 28318
Erion Solutions S.à r.l. 28316
Fée Retail S.à r.l. 28307
Franco Megissi S.A. 28305
Gotha Visual Communication Sytem S.à r.l. 28311
Hamburg Harburg 28288
HT WD Kettwiger Straße S.à r.l. 28315
HT WD Objekt III S.à r.l. 28287
HT WD Objekt II S.à r.l. 28286
Hydroneo S.A. 28294
Mars Investment S.à r.l. 28291
Mundipharma IT Services S.à r.l. 28303
NRGenerating Luxembourg (No.1) S.à r.l. 28303
Ocana International S.A. 28303
Pertrutou SPF S.A. 28294
Place des Lices S.A. 28299
Qeelin Holding Luxembourg 28309
Real Estate Investor Fund 3 S.à r.l. 28291
Remich Holding I, S.à r.l. 28299
Romy & Guy S.à r.l. 28299
Rotarex S.A. 28309
Salon Bigoudie 28308
Saphir Capital Partners S.A. 28307
Silver Diamond TEHB24 S.à r.l. 28307
Silver Diamond TEHC24 S.à r.l. 28307
SLGL S.A. 28308
Starman (Poland Holdings) S.à r.l. 28311
Star Shoes s.à r.l. 28308
StatPro International S.à r.l. 28307
Telecom Ventures Partners Lux 28282
Toivo S.A. 28308
TRAITEUR Paul EISCHEN s.à r.l. 28309
Tramo Consult Luxembourg SCI 28277
Triumph International S.à r.l. 28311
US International S.A. 28310
Veco Luxembourg S.à r.l. 28314
Vincent S.A. 28284
Visitation S.A. 28310
Vivianite S.A. 28310
Voltaire S.C.A. 28314
Voosenfruit S.à r.l. 28320
Votus Shipping International S.A. 28310
Wacht S.à r.l. 28314
Waterl'Eau International S.A. 28315
Webqualis S.A. 28315
West-Immo S.A. 28310
Whirlpool Luxembourg Ventures S.à r.l. 28314

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.035.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

Référence de publication: 2013017547/10.

(130021009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

BAS Investment S.A., Société Anonyme,

(anc. Cap Sim Management S.A.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.282.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017620/11.

(130020995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

AI Beauty & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.080.

—

In the year two thousand and twelve, on the tenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI BEAUTY & CY S.C.A.", (hereinafter the "Company") a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.080, incorporated pursuant to a notarial deed dated 17 August 2012, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), number 2365 of 22 September 2012.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Holwald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mr. Michael KITAI, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one million four hundred and ten thousand euros (EUR 1,410,000.00), so as to raise it from its present amount of one hundred and ninety thousand euros (EUR 190,000.00) up to one million six hundred thousand Euros (EUR 1,600,000.00), by the issue of one million four hundred and ten thousand (1,410,000) new ordinary shares (the "New Shares") having a par value of one Euro (EUR 1.00) each, having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions and to be paid up by a contribution in cash for a total amount of four hundred and eighty-five million six hundred and sixty-nine thousand two hundred and eighty-three euros and four cents (EUR 485,669,283.04). The total contribution shall be allocated (i) to the Company's share capital and (ii) to the share premium account of the Company.

2. To restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of one million four hundred and ten thousand euros (EUR 1,410,000.00), so as to raise it from its present amount of one hundred and ninety thousand euros (EUR 190,000.00) up to one million six hundred thousand Euros (EUR 1,600,000.00), by the issue of one million four hundred and ten thousand (1,410,000) new ordinary shares (the "New Shares") having a par value of one Euro (EUR 1.00) each, having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions.

Subscription - Payment

The New Shares have been subscribed in cash by AI Beauty (Luxembourg) S.à r.l.,a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.056, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 10 December 2012, hereto annexed.

The aggregate contribution amount of four hundred and eighty-five million six hundred and sixty-nine thousand two hundred and eighty-three euros and four cents (EUR 485,669,283.04) is allocated to (i) the Company's share capital for an amount of one million four hundred and ten thousand euros (EUR 1,410,000.00) and to (ii) the Company's share premium account for an amount of four hundred and eighty-four million two hundred and fifty-nine thousand two hundred and eighty-three euros and four cents (EUR 484,259,283.04).

The other shareholder waives its preferential subscription rights.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase, which shall now be read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company has a share capital of one million six hundred thousand Euros (EUR 1,600,000.00) divided into one million five hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,599,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1.00) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Share is held by AI Beauty S.à r.l., as unlimited shareholder (actionnaire commandité)."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Beauty & Cy S.C.A.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.080, constituée suivant acte notarié en date du 17 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 2365 du 22 septembre 2012.

L'assemblée est sous la présidence de Maître Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Michael KITAI, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent dix mille Euros (EUR 1.410.000,-), afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 190.000,-) jusqu'à un million six cent mille Euros (EUR 1.600.000,-) par l'émission d'un million quatre cent dix mille (1.410.000) nouvelles actions ordinaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société et qui seront payées par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent quatre-vingt-cinq millions six cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois Euros et quatre cents (EUR 485.669.283,04). L'apport total sera alloué (i) au capital social de la Société et (ii) au compte de prime d'émission de la Société.

2. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

3. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent dix mille Euros (EUR 1.410.000,-), afin de le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 190.000,00) jusqu'à un million six cent mille Euros (EUR 1.600.000,-) par l'émission d'un million quatre cent dix mille (1.410.000) nouvelles actions ordinaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Souscription - Paiement

Les Nouvelles Actions Ordinaires sont souscrites par un apport en numéraire par «Al Beauty (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.056, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 10 décembre 2012, ci-annexée.

L'apport total de quatre cent quatre-vingt-cinq millions six cent soixante-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois Euros et quatre cents (EUR 485.669.283,04) est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant d'un million quatre cent dix mille Euros (EUR 1.410.000,00) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de quatre cent-quatre-vingt quatre millions deux cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois Euros et quatre cents (EUR 484.259.283,04).

L'autre actionnaire renonce à son droit de souscription préférentiel.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est d'un million six cent mille Euros (EUR 1.600.000.-), représenté par un million cinq cent quatre vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (1.599.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et une (1) action de commandité (l' «Action de Commandité») ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (toutes ensembles les «Actions»). L'Action de Commandité sera détenue par Al Beauty S.à r.l., actionnaire commandité de la Société.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, M. KITAI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16753. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013012022/154.

(130014062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Tramo Consult Luxembourg SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg E 2.543.

—

L'an deux mil douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Hugues Bernard NEIRYNCK, né le 1 er septembre 1973 à Nivelles (Belgique), demeurant à B-6183 Trazegnies, rue du Caillou 5

2. Madame Anne Léona Mauricette WIBAIL, née le 13 novembre 1948 à Mont-sur-Marchienne (Belgique), demeurant à B-6181 Gouy-lez-Piéton, rue du Bosquet 83.

Lesquelles parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les associés uniques de la société civile immobilière

TRAMO CONSULT Luxembourg SCI

établie et ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 56 rue Glesener,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 1996,

publiée au Mémorial C, en date du 26 février 1997, numéro 90, page 4.312,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro E 2.543,

et dont le capital social est fixé à quatre mille neuf cent cinquante-sept euros quatre-vingt-sept cents (4.957,87.-€), divisé en deux cents (200) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Lesdites parties comparantes déclarent se constituer en assemblée générale extraordinaire et représentant l'intégralité du capital social, déclarent et reconnaissent que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sans convocation préalable.

Sur ce, les parties comparantes, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés uniques décident d'augmenter le capital social de ladite société à concurrence de la somme de treize mille six cent quarante-deux euros treize cents (13.642,13.-€) de façon à porter le capital social de la société à la somme totale de dix-huit mille six cents euros (18.600.-€), le tout sans la création et l'émission de nouvelles parts sociales, mais par augmentation de la valeur des parts sociales, de façon à porter le capital social de son montant actuel de QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-SEPT EUROS QUATRE-VINGT CENTS (4.957,87.-€) à la somme de DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (18.600.-€) représenté par DEUX CENTS (200) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Les associés décident d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les personnes suivantes:

Monsieur Hugues Bernard NEIRYNCK, né le 1 er septembre 1973 à Nivelles (Belgique), demeurant à B-6183 Trazegnies, rue du Caillou 5	198 parts sociales
Madame Anne Léona Mauricette WIBAIL, née le 13 novembre 1948 à Mont-sur-Marchienne (Belgique), demeurant à B-6181 Gouy-lez-Piéton, rue du Bosquet 83	2 parts sociales

Souscription - Libération

Les souscriptions et libérations de différentes parts sociales ont lieu comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Intervention - Souscription

Monsieur Hugues Bernard NEIRYNCK, né le 1 er septembre 1973 à Nivelles (Belgique),
demeurant à B-6183 Trazegnies, rue du Caillou 5 . . . . . 198 parts sociales
Madame Anne Léona Mauricette WIBAIL, née le 13 novembre 1948 à Mont-sur-Marchienne
(Belgique), demeurant à B-6181 Gouy-lez-Piéton, rue du Bosquet 83 . . . . . 2 parts sociales

souscrivent à la prédite augmentation de capital et ce proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux proportionnellement.

Les parties intervenantes-comparantes déclarent procéder à la libération de cette augmentation de capital par un apport en numéraire d'un montant de treize mille six cent quarante-deux euros treize cents (13.642,13.-€), ainsi qu'il en a été attesté au notaire soussigné, au moyen d'un certificat de blocage émis par la banque «CBC Banque» en date du 21 décembre 2012, confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la société, le notaire instrumentant reconnaissant expressément la disponibilité des fonds ainsi libérés.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital, les associés uniques décident de modifier l'article 5 des statuts, afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à dix-huit mille six cents euros (18.600. -€), divisé en deux cents parts (200) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

Les associés uniques décident de transférer le siège social administratif et le siège de direction effectif de la société, avec effet au 1 er janvier 2013, de Luxembourg à B-6183 Courcelles (Trazegnies), rue du Caillou 5 et de faire adopter par la société la nationalité belge, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert ne donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

En conséquence de ce précède, les associés uniques décident de fixer l'adresse du nouveau siège social à B-6183 Courcelles (Trazegnies), rue du Caillou 5.

Cinquième résolution

Les associés uniques décident de transformer la société civile immobilière, en société privée à responsabilité limitée de droit belge.

Sixième résolution

Les associés uniques décident de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation belge et aux dispositions reprises dans les points précédents et de les arrêter comme suit:

Art. 1 er . Forme - Dénomination. La société, civile, adopte la forme d'une société privée à responsabilité limitée. Elle est dénommée "TRAMO CONSULT LUXEMBOURG".

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Courcelles (Trazegnies), Rue du Caillou 53.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la région de langue française de Belgique ou de la région de Bruxelles-Capitale, par simple décision de la gérance, qui a tous pouvoirs pour faire constater authentiquement la modification du présent article qui en résulte et de la faire publier aux annexes du Moniteur Belge.

La société peut établir, par simple décision de la gérance, des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts et succursales, en Belgique ou à l'étranger.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur de tous biens immeubles et meubles ainsi que tous services annexes et financiers pour son compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 4. Durée. La société a été constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à dix-huit mille six cents euros (18.600,00 EUR) représenté par 200 parts sociales sans désignation de valeur nominale, souscrites en numéraire.

Art. 6. Appels de fonds. Lorsque le capital n'est pas entièrement libéré, la gérance décide souverainement des appels de fonds complémentaires à effectuer par les associés moyennant traitement égal de tous ceux-ci.

La gérance peut autoriser les associés à libérer leurs titres par anticipation; dans ce cas, elle détermine les conditions éventuelles auxquelles ces versements anticipés sont admis. Ceux-ci sont considérés comme des avances de fonds.

Tout versement appelé s'impute sur l'ensemble des parts dont l'associé est titulaire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'associé qui, après un préavis d'un mois notifié par lettre recommandée, ne satisfait pas à un appel de fonds, doit payer à la société un intérêt calculé au taux de l'intérêt légal augmenté de deux pour cent l'an, à dater du jour de l'exigibilité du versement.

La gérance peut en outre, après un second avis recommandé resté sans résultat pendant un mois, prononcer l'exclusion de l'associé et faire racheter ses parts par un autre associé ou par un tiers agréé conformément aux statuts, à un prix fixé sans prendre en compte le caractère incomplet de la libération. En cas de contestation sur le prix, un prix sera fixé par un expert choisi de commun accord ou, à défaut d'accord sur ce choix, par le président du tribunal de commerce statuant comme en référé à la requête de la partie la plus diligente, tous les frais de procédure et d'expertise étant pour moitié à charge du cédant et pour moitié à charge du ou des acquéreurs, proportionnellement au nombre de parts acquises s'ils sont plusieurs.

Le produit net de la vente s'impute sur ce qui est dû par l'associé défaillant, lequel reste tenu de la différence ou profite de l'excédent s'il en est.

Le transfert des parts sera signé au registre des parts par l'associé défaillant ou, à son défaut, par la gérance dans les huit jours qui suivent la sommation recommandée qui lui aura été adressée.

L'exercice du droit de vote afférent aux parts sur lesquelles les versements n'ont pas été opérés est suspendu aussi longtemps que ces versements, régulièrement appelés et exigibles, n'ont pas été effectués.

En cas d'associé unique-gérant, ce dernier détermine librement, au fur et à mesure des besoins de la société et aux époques qu'il jugera utiles, les versements ultérieurs à effectuer par lui sur les parts souscrites en espèces et non entièrement libérées.

Art. 7. Registre des parts. Les parts, nominatives, sont inscrites dans un registre tenu au siège social dont tout associé ou tout tiers intéressé pourra prendre connaissance. Y seront relatés, conformément à la loi, les transferts ou transmissions de parts.

La gérance délivrera aux titulaires des parts des certificats constatant l'inscription dans le registre des parts.

Art. 8. Cession et Transmission de parts. Tout associé qui voudra céder ses parts entre vifs, à peine de nullité, obtenir l'agrément de la moitié au moins des associés, possédant les trois/quarts au moins des parts sociales, déduction faite des parts dont la cession est proposée.

A cette fin, il devra adresser à la gérance, sous pli recommandé, une demande indiquant les nom, prénom, profession, domicile du ou des cessionnaires proposés ainsi que le nombre de parts dont la cession est envisagée et le prix offert.

Dans les huit jours de la réception de cette lettre, la gérance en transmet la teneur, par pli recommandé, à chacun des associés, en leur demandant une réponse affirmative ou négative par un écrit adressé dans un délai de quinze jours et en signalant que ceux qui s'abstiennent de donner leur avis seront considérés comme donnant leur agrément. Cette réponse devra être envoyée par pli recommandé.

Dans la huitaine de l'expiration du délai de réponse, la gérance notifie au cédant le sort réservé à sa demande.

Les héritiers et légataires seront tenus de solliciter, selon les mêmes formalités, l'agrément des associés.

Le refus d'agrément d'une cession entre vifs est sans recours; néanmoins, l'associé voulant céder tout ou partie de ses parts pourra exiger des opposants qu'elles lui soient rachetées à leur valeur fixée par un expert choisi de commun accord ou, à défaut, par le Président du Tribunal de Commerce du siège social, statuant comme en référé.

Il en sera de même en cas de refus d'agrément d'un héritier ou d'un légataire. Dans l'un et l'autre cas, le paiement devra intervenir dans les six mois du refus.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Les parts sont indivisibles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part, l'exercice des droits y afférents est suspendu jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant propriétaire de la part à l'égard de la société.

Art. 10. Vote par l'usufruitier éventuel. En cas de démembrement du droit de propriété d'une ou de parts sociales, les droits y afférents sont exercés par l'usufruitier.

Art. 11. Gérance. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou morales, associés ou non, nommés avec ou sans limitation de durée et pouvant, dans cette dernière hypothèse, avoir la qualité de gérant statutaire.

L'assemblée qui les nomme fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité, leurs pouvoirs. S'il n'y a qu'un seul gérant, la totalité des pouvoirs de gérance lui est attribuée.

A défaut d'indication de durée, le mandat de gérant sera censé conféré sans limitation de durée.

Les gérants ordinaires sont révocables ad nutum par l'assemblée générale, sans que leur révocation donne droit à une indemnité quelconque.

Art. 12. Pouvoirs du gérant. Conformément à l'article 257 du Code des Sociétés et sauf organisation par l'assemblée d'un collège de gestion, chaque gérant agissant seul, représente la société à l'égard des tiers et en justice et peut poser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Un gérant peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire, associé ou non.

Art. 13. Rémunération. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat de gérant est gratuit.

Art. 14. Contrôle. Tant que la société répond aux critères énoncés à l'article 15 du Code des sociétés, il n'y a pas lieu à nomination d'un commissaire, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Art. 15. Assemblées générales. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année le 15 du mois de décembre à 19.00 heures.

Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée est remise au plus prochain jour ouvrable, autre qu'un samedi à la même heure.

Des assemblées générales extraordinaires doivent être convoquées par la gérance chaque fois que l'intérêt social l'exige ou sur la requête d'associés représentant le cinquième du capital.

Dans ce dernier cas, les associés indiquent leur demande et les objets à porter à l'ordre du jour. La gérance convoquera l'assemblée générale dans les quinze jours de la demande.

Les assemblées se réunissent au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation. Les convocations sont faites conformément à la loi.

Toute personne peut renoncer à la convocation et, en tout cas, sera considérée comme ayant été régulièrement convoquée si elle est présente ou représentée à l'assemblée.

Art. 16. Représentation. Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé porteur d'une procuration écrite.

Toutefois, les personnes morales peuvent être représentées par un mandataire non associé.

Art. 17. Prorogation. Toute assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, peut être prorogée, séance tenante, à trois semaines au plus par la gérance. La prorogation annule toutes les décisions prises.

La seconde assemblée délibère sur le même ordre du jour et statue définitivement.

Art. 18. Assemblée générale par procédure écrite.

§1. Les associés peuvent, dans les limites de la loi, à l'unanimité, prendre par écrit toutes les décisions qui relèvent du pouvoir de l'assemblée générale.

§2. En ce qui concerne la datation de l'assemblée annuelle, la date de la décision signée par tous les associés est réputée être la date de l'assemblée générale statutaire, sauf preuve du contraire, à condition que la décision écrite signée par la gérance soit parvenue à la société vingt jours avant la date statutaire. Si plusieurs exemplaires de proposition de décisions ont été envoyés, la date de réception du dernier exemplaire est déterminante pour la date de la décision.

La décision écrite, en plusieurs exemplaires ou non, est assortie d'une déclaration datée et signée par la gérance indiquant que la décision signée par tous les associés est parvenue au siège de la société au plus tard vingt jours avant la date de l'assemblée annuelle générale statutaire et qu'elle porte toutes les signatures requises.

Si la dernière décision écrite n'est pas parvenue au plus tard dans les vingt jours précédant la date de l'assemblée générale statutaire, la gérance convoque l'assemblée générale.

§3. En ce qui concerne la datation de l'assemblée générale particulière, la date de la décision signée par tous les associés est réputée être la date à laquelle la décision est parvenue au siège de la société, sauf preuve du contraire. Si plusieurs exemplaires de proposition de décisions ont été envoyés, la date de réception du dernier exemplaire est déterminante.

La décision écrite, reprise dans une ou plusieurs propositions approuvées, doit être assortie d'une déclaration datée et signée par la gérance indiquant que la décision signée par tous les associés est parvenue au siège de la société à la date indiquée dans cette déclaration et qu'elle porte toutes les signatures requises.

La proposition de décision écrite envoyée doit indiquer si tous les points de l'ordre du jour doivent être approuvés dans leur ensemble pour parvenir à une décision écrite valable ou si une approbation écrite est sollicitée pour chaque point de l'ordre du jour séparément.

§4. La proposition de décision écrite envoyée peut déterminer que l'approbation doit parvenir au siège de la société avant une date bien définie pour pouvoir faire l'objet d'une décision écrite valable. Si la décision écrite approuvée à l'unanimité n'est pas parvenue, en un ou plusieurs exemplaires, en temps utile avant cette date, les approbations signées perdront toute force de droit.

Si un commissaire a été nommé, toutes les décisions de l'assemblée générale qui sont prises en recourant à la procédure écrite, doivent lui être communiquées.

Art. 19. Présidence - Délibérations - Procès-verbaux. L'assemblée générale est présidée par un gérant ou, à défaut, par l'associé présent qui détient le plus de parts ou encore, en cas de parité, par le plus âgé d'entre eux. Le président désignera le secrétaire qui peut ne pas être associé.

Sauf dans les cas prévus par la loi, l'assemblée statue quelle que soit la portion du capital représentée et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Chaque part donne droit à une voix.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les procès-verbaux constatant les décisions de l'assemblée générale sont consignés dans un registre tenu au siège social. Ils sont signés par le président et par les associés qui le demandent.

Les copies ou extraits sont signés par un gérant.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Répartition - Réserves. Sur le bénéfice annuel net, il est prélevé au moins cinq pour cent (5 %) pour constituer la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le solde restant recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale statuant sur proposition de la gérance, étant toutefois fait observer que chaque part sociale confère un droit égal dans la répartition des bénéfices.

Art. 22. Liquidateurs - Répartition de l'actif net. En cas de dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation est effectuée par le ou les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale ne désigne un ou plusieurs liquidateurs dont elle déterminera les pouvoirs et les émoluments.

Après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation ou après consignation des montants nécessaires à cet effet et, en cas d'existence de parts sociales non entièrement libérées, après rétablissement de l'égalité entre toutes les parts soit par des appels de fonds complémentaires à charge des parts insuffisamment libérées, soit par des distributions préalables au profit des parts libérées dans une proportion supérieure, l'actif net est réparti entre tous les associés en proportion de leurs parts sociales et les biens conservés leur sont remis pour être partagés dans la même proportion.

Art. 23. Election de domicile. Pour l'exécution des présents statuts, tout associé, gérant," commissaire, liquidateur ou porteur d'obligations, domicilié à l'étranger, fait élection de domicile au siège social, où toutes communications, sommations, assignations ou significations peuvent lui être valablement faites s'il n'a pas élu un autre domicile en Belgique vis-à-vis de la société.

Art. 24. Compétence judiciaire. Soit Tout litige entre la société, ses associés, gérants, commissaires et liquidateurs relatifs aux affaires de la société et à l'exécution des présents statuts, sera soumis à Monsieur Georges EVERAERT, réviseur d'entreprises, afin de concilier les parties si faire se peut et, à défaut, prononcer une sentence arbitrale à laquelle les associés, gérants, commissaires et liquidateurs se tenus de se ranger.

La clause de conciliation et d'arbitrage prévue à l'alinéa précédent ne trouve toutefois pas à s'appliquer lorsque des mesures urgentes et provisoires sont sollicitées, en référé, auprès du Président du tribunal de commerce ou de première instance, lequel demeure compétent pour statuer à leur sujet.

Art. 25. Droit commun. Les dispositions légales auxquelles il ne serait pas licitement dérogé sont réputées inscrites dans les présents statuts et les clauses contraires aux dispositions légales impératives sont censées non écrites.

Septième résolution

Les associés uniques décident d'attribuer tous pouvoirs à tout clerc de l'Etude de Notaire au Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société auprès du registre belge compétent.

Condition suspensive

Le présent transfert de siège est fait sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès des autorités et registres belge compétents.

Preuve en sera rapportée au notaire instrumentant qui le constatera alors par acte séparé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros. A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. NEIRYNCK, A. WIBAL, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2013. Relation: EAC/2013/43. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

PETANGE, LE 07 janvier 2013. Karine REUTER.

Référence de publication: 2013011896/257.

(130013308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Telecom Ventures Partners Lux, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.210.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Telecom Ventures Partners Lux, a corporate partnership limited by shares in the form of an investment company in risk capital (the "Company"), having its registered office in Luxembourg, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg (registre de commerce et des sociétés) under the number B 108.210, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, public notary in Luxembourg, on 19 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 June 2005, number 539. The articles of incorporation have not been modified thereafter.

The Meeting was opened at 4.45 p.m. with Mr Manfred Hoffmann, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Solange Wolter, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting unanimously elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1° Decision about the dissolution of the Company

2° Appointment of a liquidator and determination of his powers and compensation

3° Miscellaneous

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital as well as all shares (ordinary as well as management shares) being present or represented at the Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves that the Company be dissolved and placed in liquidation.

Second resolution

The Meeting revoles to appoint ME Business Solutions S.a r.l., 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, represented by Mr. Eric Chinchon, managing director, as liquidator of the Company.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the books and accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The liquidator will receive for accomplishment of its duties as liquidator of the Company a compensation in an amount of EUR 6,000,-.

There being no further business, the Meeting closed at 5.00 p.m..

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Whereof, was drawn up the present deed in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de la société Telecom Ventures Partners Lux, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.210, constituée selon acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°539 en date du 6 juin 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est ouverte à 16.45 heures sous la présidence de Monsieur Manfred Hoffmann, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision concernant la dissolution de la Société

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et sa rémunération

3. Autres

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social et toutes les actions (actions ordinaires et actions commandité) étant présentes ou représentées à l'Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir en connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que l'Assemblée représente l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer ME Business Solutions S.à r.l., 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, représentée par M Eric Chinchon, associé gérant, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir l'intégralité des actes prévus à l'Article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer au livres et comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations déterminées ou spécifiques, faire des délégations à un ou plusieurs mandataires, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur recevra pour l'accomplissement de ses devoirs en tant que liquidateur de la Société une compensation de EUR 6.000,-.

Plus rien n' étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, la date comme indiqué au début du document.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite aux parties comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, état civil et adresses, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. HOFFMANN, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/505. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011883/118.

(130013244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Vincent S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 37.532.

—

L'an deux mille douze, le onze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «VINCENT S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 61 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 37 532.

La Société fut constituée suivant acte notarié du 12 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 23 du 23 janvier 1992.

Les statuts de Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 août 2009, publié au Mémorial, numéro 1906 du 1 er octobre 2009.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Franc DREU, ingénieur diplômé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Nicolas WEBER, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société, laquelle poursuivra désormais les buts suivants:

«La société a pour objet la prestation de tous services dans les domaines du secrétariat et de l'archivage, sauf ceux de la comptabilité et de l'audit.

En outre la société a encore pour objet la négociation de contrats. Elle pourra notamment prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères se rattachant à son objet, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

2. Modification afférente de l'article quatre (4) des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée générale, réunissant donc l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'objet social actuel de la Société afin de permettre à la Société de poursuivre les buts suivants:

«La société a pour objet la prestation de tous services dans les domaines du secrétariat et de l'archivage, sauf ceux de la comptabilité et de l'audit.

En outre la société a encore pour objet la négociation de contrats.

Elle pourra notamment prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères se rattachant à son objet, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

Deuxième résolution

Afin de refléter ladite modification de l'objet social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société, lequel article QUATRE (4) aura dorénavant la nouvelle teneur qui suit:

Art. 4. «La société a pour objet la prestation de tous services dans les domaines du secrétariat et de l'archivage, sauf ceux de la comptabilité et de l'audit.

En outre la société a encore pour objet la négociation de contrats.

Elle pourra notamment prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères se rattachant à son objet, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: F. DREU, G. LANNERS, J. N. WEBER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16759. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013011915/91.

(130013427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Enirgi Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.586.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017775/11.

(130020851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

HT WD Objekt II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.718.

—

Im Jahre zweitausendundzwölf, den neunzehnten Dezember.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 167671,

Eigentümerin von 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteilen, welche das gesamte Gesellschaftskapital der HT WD Objekt II S.à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg (die "Gesellschaft"), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 167718 darstellen,

hier vertreten durch

Herrn Rüdiger Sailer, Geschäftsführer, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg,

Die Gesellschaft HT WD Objekt II S.à r.l. eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 23. März 2012 veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1130 vom 4. Mai 2012.

Der alleinige Gesellschafter beschliesst über folgende Tagesordnung abzustimmen:

1. Erhöhung des derzeit Gesellschaftskapitals, von EUR 12.500,-(zwölftausendfünfhundert Euro), um 80.000,- (achtzigtausend Euro) durch die Ausgabe von 800 (achthundert) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro), welche die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile haben.

2. Zeichnung und Einzahlung der 800 neuen Anteile, durch den alleinigen Gesellschafter.

3. Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

4. Verschiedenes.

und fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital um EUR 80.000,-(achtzigtausend Euro) zu erhöhen um das Gesellschaftskapital von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) auf EUR 92.500,- (zweiundneunzigtausendfünfhundert Euro) zu erhöhen durch die Ausgabe von 800 (achthundert) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro), welche die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile haben.

Die Zahl der ausgegebenen Anteile wird somit auf 925 (neunhundertfünfundzwanzig) erhöht.

Zeichnung und Einzahlung

Die 800 (achthundert) neuen Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) werden durch den alleinigen Gesellschafter gezeichnet, welcher vertreten ist wie oben erwähnt.

Die neuen Anteile sind voll in bar eingezahlt durch den Betrag von EUR 80.000,- (achtzigtausend Euro). Der Nachweis über die Barzahlung von EUR 80.000,- (achtzigtausend Euro) wurde dem Notar durch eine diesbezügliche Bankbescheinigung erbracht und von diesem ausdrücklich festgestellt.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, wird Artikel 5, der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweiundneunzigtausendfünfhundert Euro (EUR 92.500,-), aufgeteilt in neunhundertfünfundzwanzig (925) Anteile zu je hundert Euro (EUR 100,-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen."

Kostenschätzung

Die Gesamtsumme der Kosten, Barauslagen, Vergütungen und Ausgaben in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft getragen oder dieser im Zusammenhang mit dieser Urkunde in Rechnung gestellt werden, wurde auf ungefähr EUR 2.000.- geschätzt.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. SAILER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62942. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 22. Januar 2013.

Référence de publication: 2013012275/61.

(130013894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Constellation Hotels Holding Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 167.941.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

Référence de publication: 2013017716/10.

(130020947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

HT WD Objekt III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 63.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 171.463.

—

Im Jahre zweitausendundzwölf, den neunzehnten Dezember.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 167671,

Eigentümerin von 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteilen, welche das gesamte Gesellschaftskapital der HT WD Objekt III S.à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg (die "Gesellschaft"), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 171463 darstellen,

hier vertreten durch

Herrn Rüdiger Sailer, Geschäftsführer, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg.

Die Gesellschaft HT WD Objekt III S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 6. September 2012 veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2534 vom 11. Oktober 2012.

Der alleinige Gesellschafter beschließt über folgende Tagesordnung abzustimmen:

1. Erhöhung des derzeitigen Gesellschaftskapitals, von EUR 12.500,-(zwölftausendfünfhundert Euro), um 50.700,- (fünfzigtausendsiebenhundert Euro) durch die Ausgabe von 507 (fünfhundertsieben) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 100,-(einhundert Euro), welche die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile haben.

2. Zeichnung und Einzahlung der 507 neuen Anteile, durch den alleinigen Gesellschafter.

3. Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

4. Verschiedenes.

und fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital um EUR 50.700,- (fünfzigtausendsiebenhundert Euro) zu erhöhen um das Gesellschaftskapital von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) auf EUR 63.200,- (dreiundsechzigtausendzweihundert Euro) zu erhöhen durch die Ausgabe von 507 (fünfhundertsieben) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro), welche die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile haben.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Die Zahl der ausgegebenen Anteile wird somit auf 632 (sechshundertzweiunddreißig) erhöht.

Zeichnung und Einzahlung

Die 507 (fünfhundertsieben) neuen Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) werden durch den alleinigen Gesellschafter gezeichnet, welcher vertreten ist wie oben erwähnt.

Die neuen Anteile sind voll in bar eingezahlt durch den Betrag von EUR 50.700,- (fünfzigtausendsiebenhundert Euro). Der Nachweis über die Barzahlung von EUR 50.700,- (fünfzigtausendsiebenhundert Euro) wurde dem Notar durch eine diesbezügliche Bankbescheinigung erbracht und von diesem ausdrücklich festgestellt.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, wird Artikel 5, der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreiundsechzigtausendzweihundert Euro (EUR 63.200,-), aufgeteilt in sechshundertzweiunddreißig (632) Anteile zu je hundert Euro (EUR 100,-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen."

Kostenschätzung

Die Gesamtsumme der Kosten, Barauslagen, Vergütungen und Ausgaben in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft getragen oder dieser im Zusammenhang mit dieser Urkunde in Rechnung gestellt werden, wurde auf ungefähr EUR 2.000.- geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. SAILER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62944 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Januar 2013.

Référence de publication: 2013012277/61.

(130013905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Hamburg Harburg, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 123.944.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of October.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited liability company ("société anonyme") "HAMBURG HARBURG", with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 123.944, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch, on the 15 th of December 2006, published in the Mémorial C number 520 of the 3 rd of April 2007. The articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, on the 22 nd of January 2008, published in the Mémorial C number 654 of the 15 th of March 2008.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Transfer the registered office to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

2.- Amend subsequently article 5 of the articles of incorporation.

3.- Postpose the end of the financial year from the 30 th of November to 31 st of December.

4.- Amend subsequently article 16 of the articles of incorporation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to transfer the address of the registered office to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, and subsequently resolves to amend article 5 of the articles of incorporation to give it the following wording:

" **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad."

Second resolution

The meeting resolves to postpose the closing date of the financial year from the 30 th of November to the 31 st of December and subsequently decides to amend article 16 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

" **Art. 16. Financial year.** The financial year of the Company starts on the 1 st day of January of each year and ends on the 31 st day of December of the same year."

Transitory provision

The financial year which started on 1 st of December 2011 shall end on the 31 st day of December 2012.

Third resolution

The general meeting acknowledges that the address of the Director Bastow Charleton S.à r.l. is actually L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 800.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HAMBURG HARBURG", avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 123.944, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 520 du 3 avril 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 654 du 15 mars 2008.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert de l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1,rue Pletzer.

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3.- Postposement de la date de la clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre.

4.- Modification subséquente de l'article 16 des statuts.

5.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer et de modifier en conséquence de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de postposer la date de clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre et modifier en conséquence l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Disposition transitoire

L'exercice social qui a commencé le 1 er décembre 2011 se terminera le 31 décembre 2012.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte que l'administrateur Bastow Charleton S.à r.l. a actuellement son adresse à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2012. Relation GRE/2012/4046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013012257/134.

(130013862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

CC AUDIT and CONSULT, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.612.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013017696/11.

(130020761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Mars Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.934.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013017997/11.

(130020896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Real Estate Investor Fund 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 125.521.

—

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve.

On the twenty-eighth day of December.

Before us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the corporation with limited liability (société à responsabilité limitée) REAL ESTATE INVESTOR FUND 3 S.à r.l. in liquidation, with registered office at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg number B 125521, incorporated by deed of the undersigned notary on the 2 nd of February 2007, published in the Mémorial C number 985 of the 26 th of May 2007, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary:

- on the 29 th of June 2007, published in the Mémorial C number 2090 of the 25 th of September 2007;

- on the 14 th of December 2007, published in the Mémorial C number 464 of the 22 nd of February 2008,

dissolved and put into liquidation by deed of the undersigned notary on the 22 nd of February 2010, published in the Mémorial C number 804 of the 19 th of April 2010,

having a share capital of fourteen million six hundred and twelve thousand five hundred Euro (14,612,500.- EUR) represented by five hundred and eighty-four thousand five hundred (584,500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

The meeting is presided by Mrs. Sophie ERK, private employee, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Antonio FERNANDES, private employee, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda

1. Report and approval of the auditor-controller.
2. Approval of the liquidation report.
3. Discharge to be granted to the liquidator and the auditor¬controller for the execution of their respective mandate.
4. Discharge to the managers and the statutory auditor of the company for the execution of their mandates.
5. Closing of the liquidation.
6. Indication of the place for the keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the managers and the statutory auditor of the company for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fifth resolution

The meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposed at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand nine hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée REAL ESTATE INVESTOR FUND 3 S.à r.l. en liquidation, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 125521, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 février 2007, publié au Mémorial C numéro 985 du 26 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 2090 du 25 septembre 2007;

- en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 464 du 22 février 2008,

dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 février 2010, publié au Mémorial C numéro 804 du 19 avril 2010,

ayant un capital social de quatorze millions six cent douze mille cinq cents euros (14.612.500,- EUR), subdivisé en cinq cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (584.500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation du rapport du liquidateur.
3. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leur mandat respectif.
4. Décharge aux gérants et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.
5. Clôture finale de la liquidation.
6. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront conservés pendant 5 ans.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Antonio FERNANDES, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013013924/140.

(130015836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Pertrutou SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 39.510.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Janvier 2013.

Pertrutou SPF S.A.

Manacor (Luxembourg) SA

Directeur

Référence de publication: 2013018107/14.

(130021065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Hydroneo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.537.

—

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

MECAMIDI, société de droit français, ayant son siège social au 29, Chemin Saint-Amand, F-31100 Toulouse (France), inscrite au Registre de Commerce et des Société de Toulouse sous le numéro 580 800 217 RCS Toulouse,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1 er . Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «HYDRONEO S.A.».

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai, à 17.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblé Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1 er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de cinquante pour cent (50%) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. la personne suivante est nommée administrateur unique de la Société:

- Monsieur Jean ZEKRI, né le 04 février 1955 à Miliana (Algérie), demeurant 25 Boulevard Lannes, F-75116 Paris.

2. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

3. le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2018; et

4. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61683. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012279/256.

(130014040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Romy & Guy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 40, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 25.689.

—

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L–1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018175/14.

(130021532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Remich Holding I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 37.750,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.479.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013018153/11.

(130021148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Place des Lices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.898.

—

In the year two thousand twelve, on the twenty day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-Sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "PLACE DES LICES S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 171898, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on September 10, 2012, published in the Mémorial C number 2690 of November 3, 2012.

The meeting is opened by Mrs Sofia DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), being in the chair, who appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Agenda

1) Increase of the corporate capital to the extent of EUR 15,400,000.- in order to raise it from the amount of EUR 31,000.- to EUR 15,431,000.- by the issue of 15,400,000 new shares with a nominal value of EUR 1.- each having the same rights and obligations as the existing shares.

2) Waiver of their preferential subscription right by the current shareholders.

3) Subscription of all the 15,400,000 new shares with a nominal value of EUR 1.- each by the public limited company NICE FINANCE S.A., (in liquidation), with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 86628, and full payment by the latter of said shares by contribution in kind of 50,000 shares with a par value of EUR 4.- each, representing 5% of the issued capital of the company Lima Holding S.p.A., registered at the Trade Companies Register of Milan under number 07034360961, with its registered office at I-20122 Milan (Italy), Largo Francesco Richini 2A, evaluated at EUR 11,175,806.90, and by contribution in kind of a claim deriving from a loan granted by NICE FINANCE S.A., (in liquidation), pre-named, to Lima Holding S.p.A., prenamed, and amounting to EUR 4,400,000.-; EUR 15,400,000.- representing the amount to the extent of which the capital will be increased and EUR 175,806.90 being a share premium which will be recorded in the share premium account.

4) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

"The corporate capital is set at fifteen million four hundred and thirty one thousand Euro (EUR 15,431,000.-) divided into fifteen million four hundred and thirty one thousand (15,431,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.".

5) Sundry.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased to the extent of fifteen million and four hundred thousand Euro (EUR 15,400,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) to fifteen million four hundred and thirty one thousand Euro (EUR 15,431,000.-), by the issue of fifteen million and four hundred thousand (15,400,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The current shareholders namely Mr. Guido MIANI, born on June 26, 1969 in Turin (Italy), residing at MC-98000 Monaco-Monte Carlo, 32, Quai Jean-Charles Rey and Mrs Eleonora MIANI VAUBAN, born on January 30, 1962 in Turin (Italy) residing at MC-98000 Monaco-Monte Carlo, 1, boulevard du Jardin Exotique, having waived their preferential subscription right, the fifteen million and four hundred thousand (15,400,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are all subscribed by the public limited company NICE FINANCE S.A, (in liquidation), with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 86628, and are fully paid up by the latter by contribution in kind of fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of four Euro (EUR 4.-) each, representing five percent (5%) of the issued capital of the company Lima Holding S.p.A., registered at the Trade Companies Register of Milan under number 07034360961, with its registered office at à I-20122 Milan (Italy), Largo Francesco Richini 2A, evaluated at eleven million one hundred seventy five thousand eight hundred and six Euro and ninety Cents (EUR 11,175,806.90), and by contribution in kind of a claim deriving from a loan granted by NICE FINANCE S.A., (in liquidation), pre-named, to Lima Holding S.p.A., prenamed amounting to four million four hundred thousand Euro (EUR 4,400,000.-); fifteen million and four hundred thousand Euro (EUR 15,400,000.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and one hundred seventy five thousand eight hundred and six Euro and ninety Cent (EUR 175,806.90) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

A valuation report has been drawn-up by the public limited company GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 43298, with its registered office at L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, wherein the contributions have been described and valued.

The conclusion of this report is as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the total value of the contribution in kind is not at least to the number of shares and the nominal value of the Company's shares to be issued, and the allocation to the share premium account".

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The suscriber is represented by Mrs. Sofia DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article five of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 5. (paragraph 1).** The corporate capital is set at fifteen million four hundred and thirty one thousand Euro (EUR 15,431,000.-) divided into fifteen million four hundred and thirty one thousand (15,431,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch-Sur Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PLACE DES LICES S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 171898, constituée suivant acte de Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2690 du 3 novembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-Sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Claudia ROUCKERT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-Sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Claudia ROUCKERT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-Sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 15.400.000,- pour le porter de son montant de EUR 31.000,- à EUR 15.431.000,- par l'émission de 15.400.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Renoncement à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels.

3) Souscription de toutes les 15.400.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune par la société anonyme NICE FINANCE S.A., (en liquidation), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 86628, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par apport en nature de 50.000 actions d'une valeur nominale de EUR 4,- chacune, représentant 5% du capital social de la société Lima Holding S.p.A., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 07034360961, avec siège social à I-20122 Milan (Italie), Largo Francesco Richini 2A, évaluées à EUR 11.175.806,90, et par un apport en nature d'une créance résultant d'un prêt accordé par la société NICE FINANCE S.A., (en liquidation), pré-nommée, à Lima Holding S.p.A., pré-nommée, et s'élevant à EUR 4.400.000,-; EUR 15.400.000,- représentant le montant à concurrence duquel le capital sera augmenté et EUR 175.806,90 étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

4) Modification subséquente du 1 er alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quinze millions quatre cent trente et un mille Euros (EUR 15.431.000,-) représenté par quinze millions quatre cent trente et un mille (15.431.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.".

5) Divers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de quinze millions quatre cent mille Euros (EUR 15.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à quinze millions quatre cent trente et un mille Euros (EUR 15.431.000,-) par l'émission de quinze millions quatre cent mille (15.400.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les actionnaires actuels, à savoir Monsieur Guido MIANI, né le 26 juin 1969 à Turin (Italie), demeurant à MC-98000 Monaco-Monte Carlo, 32, Quai Jean-Charles Rey et Madame Eleonora MIANI VAUBAN, née le 30 janvier 1962 à Turin (Italie), demeurant à MC-98000 Monaco-Monte Carlo, 1, boulevard du Jardin Exotique, ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les quinze millions quatre cent mille (15.400.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune sont toutes souscrites par la société anonyme NICE FINANCE S.A. (en liquidation), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 86628, et sont intégralement libérées par cette dernière par apport en nature de cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de quatre Euros (EUR 4,-) chacune, représentant cinq pourcent (5%) du capital social de la société Lima Holding S.p.A., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 07034360961, avec siège social à I-20122 Milan (Italie), Largo Francesco Richini 2A, évaluées à onze millions cent soixante-quinze mille huit cent six Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 11.175.806,90), et par un apport en nature d'une créance résultant d'un prêt accordé par la société NICE FINANCE S.A., (en liquidation), pré-nommée, à Lima Holding S.p.A., prénommée, d'un montant de quatre millions quatre cent mille Euros (EUR 4.400.000,-); quinze millions quatre cent mille Euros (EUR 15.400.000,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et cent soixante-quinze mille huit cent six Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 175.806,90) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

Un rapport d'évaluation a été émis par la société anonyme GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 43298, avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, par lequel les apports ont été décrits et évalués.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the total value of the contribution in kind is not at least to the number of shares and the nominal value of the Company's shares to be issued, and the allocation to the share premium account".

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le nouveau souscripteur est représenté par Madame Sofia DA CHAO CONDE, pré-qualifiée.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1 er).** Le capital social est fixé à quinze millions quatre cent trente et un mille Euros (EUR 15.431.000,-) représenté par quinze millions quatre cent trente et un mille (15.431.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17879. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011758/191.

(130013188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Mundipharma IT Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.612.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.232.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013018008/11.

(130020921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Ocana International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.016.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013018061/11.

(130020762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Climate Change Investment II S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.042.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

Référence de publication: 2013017667/11.

(130021071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

NRGenerating Luxembourg (No.1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 27.471.640,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 77.333.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

NRGenerating International B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated, organized and existing under the laws of The Netherlands having its statutory seat (statutaire zetel) at Amsterdam, The Netherlands and its principal place of business at Keplerstraat 34, 1171 CD Badhoevedorp, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 33249865,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Hereby represented by Mrs. Sofia Da Chao Conde, notary clerk with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of NRGenerating Luxembourg (No. 1) S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 77.333, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, on August 8, 2000, published in the Mémorial C, number 44 of January 23, 2001, of which the articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxemborug, on 31 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 555 of May 28, 2004.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and seventy Australian Dollars (AUD 169,999,970.) (the "Amount Payable") by way of repurchase by the Company of two million four hundred twenty-eight thousand five hundred and seventy-one (2,428,571.-) ordinary shares of the Company having a nominal value of seventy Australian Dollars (AUD 70.-) each, with immediate cancellation of such shares, so that the share capital of the Company amounts to twenty-seven million four hundred seventy-one thousand six hundred and forty Australian Dollars (AUD 27,471,640.-) and is represented by three hundred ninety-two thousand four hundred fifty (392,450) ordinary shares with a par value of seventy Australian Dollars (AUD 70.-) each and two (2) preferential shares with a par value of seventy Australian Dollars (AUD 70.-) each.

Second resolution

It is resolved to satisfy the Amount Payable through the assignment by the Company to NRGenerating International B.V. of all the rights and titles, including its right to receive payment, of the Company on an uncontested, current and immediately exercisable receivable it owns on NRGenerating International B.V. of an amount of one hundred sixty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and seventy Australian Dollars (AUD 169,999,970.-).

Third resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.** The Company's share capital is fixed at twenty-seven million four hundred seventy-one thousand six hundred and forty Australian Dollars (AUD 27,471,640.-), represented by three hundred ninety-two thousand four hundred and fifty (392,450) ordinary shares with a par value of seventy Australian Dollars (AUD 70.-) each and two (2) preference shares with a par value of seventy Australian Dollars (AUD 70.-) each.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

NRGenerating International B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée, organise et existant en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siege statutaire (statutaire zetel) à Amsterdam, Pays-Bas et son principal établissement à Keplerstraat 34, 1171 CD Badhoevedorp, Pays-Bas, inscrite au register de commerce d'Amsterdam sous le numéro 33249865,

Ici représenté(e) par Mme Sofia Da Chao Conde, clerc de notaire demeurant professionnnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'unique et actuelle associée de la société NRGenerating Luxembourg (No. 1) S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.333, établie suivant acte notarié reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, en date du le 08 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 44 du 23 janvier 2001, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 555 du 28 mai 2004.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent soixante neuf millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent soixante dix Dollars Australiens (169.999.970,- AUD) (le «Montant Dû») au moyen du rachat par la Société de deux millions quatre cent vingt huit mille cinq cent soixante et onze (2.428.571,-) parts sociales ordinaires de la Société d'un montant de soixante-dix Dollars Australiens (70,- AUD) chacune, suivi de l'annulation immédiate desdites parts sociales, de sorte que le capital social de la Société est d'un montant de vingt sept millions quatre cent soixante et onze mille six cent quarante Dollars Australiens (27.471.640,AUD) et est représenté par trois cent quatre vingt douze mille quatre cent cinquante (392.450,-) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de soixante dix Dollars Australiens (70,- AUD) chacune et de deux (2) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de soixante dix Dollars Australiens (70,- AUD) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé de payer le Montant Dû par la transmission par la Société à NRGenerating International B.V. de tous les droits et titres, y compris le droit de recevoir paiement, de la Société quant à une créance certaine, liquide et exigible que la Société détient sur NRGenerating International B.V. d'un montant de cent soixante neuf millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent soixante dix Dollars Australiens (169.999.970,- AUD).

Troisième résolution

L'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt […] (AUD 27.471.640,-) eingeteilt in […] (392,450) Stammanteile mit einem Nennwert von siebzig Australischen Dollar (AUD 70,-) jeder, und zwei (2) Vorzugsanteile mit einem Nennwert von siebzig Australischen Dollar (AUD 70,-) jeder.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17934. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011727/111.

(130013206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Franco Megissi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 27.194.

—

L'an deux mil douze.

Le seize novembre.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FRANCO MEGISSI S.A.» (No. Matricule 19872202660) avec siège social à L-2670 Luxembourg, 21, Boulevard de Verdun;

inscrite au régistre des firmes sous la section B numéro 27.194;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 décembre 1987, publiée au Mémorial C de 1988, numéro 45 page 2.143;

et modifiée suivant une assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2002, publiée au Mémorial C de 2002, numéro 1.052, page 50.480;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg;

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Phil Siebenbour, clerc de notaire, demeurant Elvange;

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Francis WEISGERBER, ingénieur technicien, demeurant à Luxembourg;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. - Ajoute d'un nouvel alinéa à l'Article 4 des Statuts;

2. - Suppression de l'Article 11 des Statuts;

3. - Suppression du deuxième alinéa de l'Article 12 des Statuts;

4. - Modification du premier alinéa de l'Article 13 des Statuts;

5. - Renumérotation des articles 11 à 16 des Statuts;

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'Article 4 des Statuts qui est à lire comme suit:

Art. 4. Deuxième alinéa. «La société pourra accorder toute garantie, toute forme de cautionnement ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou sûreté sur tout ou partie de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour garantir toutes obligations de la société, ou de ses filiales ou de sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ou de toutes sociétés qui seraient actionnaires directs ou indirects de la société, ou encore de toutes sociétés appartenant au même groupe que la société ou détenues directement ou indirectement par les mêmes actionnaires».

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer l'Article 11 des Statuts.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer le deuxième alinéa de l'Article 12 des Statuts qui est à lire comme suit:

Art. 12. «La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Quatième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des Statuts qui est à lire comme suit:

Art. 13. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la date de convocation le premier lundi du mois de mars à 11.00 heures du matin et pour la première fois le 3 mars 1989.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Cinquième et Dernière résolution:

L'assemblée générale décide de procéder a une renumérotation des articles des Statuts de la société suite à la suppression de l'article 11 des Statuts à savoir les articles 11 à 16 des Status

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à MILLE EURO (EURO 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Weisgerber, Siebenbour, Gierenz, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 27 novembre 2013. Relation: EAC/2012/15635. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 14 janvier 2013. Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013011968/72.

(130013306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Saphir Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.152.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013018191/10.

(130020720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Silver Diamond TEHB24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.462.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018194/10.

(130021152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Silver Diamond TEHC24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.525.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018196/10.

(130021155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Fée Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.525.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65823 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018199/10.

(130020867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

StatPro International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 148-150, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.905.

—

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L–1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018213/14.

(130021735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

SLGL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 161.747.

—

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018237/14.

(130021036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Star Shoes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4950 Bascharage, 6, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 30.483.

—

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 février 2013.
Pour STAR SHOES SARL
Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013018252/12.

(130021797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Salon Bigoudie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 34.139.

—

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L–1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018217/14.

(130021531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Toivo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 146, Muhlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 139.102.

—

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 4 février 2013.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L–1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018295/14.

(130021653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Qeelin Holding Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 174.118.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013018125/10.

(130021070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Rotarex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 30.984.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 1 er février 2013.

Référence de publication: 2013018176/10.

(130020955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Climate Change Investment I S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.253.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1 er février 2013.

Référence de publication: 2013017666/11.

(130021066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

TRAITEUR Paul EISCHEN s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.343.

—

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L–1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018300/14.

(130021647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Vivianite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 157.309.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018347/9.

(130020747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Visitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8190 Kopstal, 61, rue Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 114.558.

—

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L–1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018345/14.

(130021649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

West-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 102.113.

—

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018353/14.

(130021035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Votus Shipping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 58.046.

—

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 février 2013

Pour VOTUS SHIPPING INTERNATIONAL SA

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013018350/12.

(130021674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

US International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 46.527.

—

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 4 février 2013.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L–1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013018322/14.

(130021651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Starman (Poland Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.149.

—

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, Starman Hotel Holdings LLC ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013018211/12.

(130021639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Triumph International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.955.

—

Les comptes au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013018309/12.

(130021539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Gotha Visual Communication Sytem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 174.538.

—

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société ALUTECH ITALIA GROUP S.R.L., société à responsabilité limitée de droit italien ayant son siège social à Zona Industriale Madonna del Moro, Via dei Carrai SNC, 15, 06019 Umbertide (PG), Italie, inscrite au Registre des Sociétés d'Italie sous le numéro PG-272459, dûment représentée par son Président du Conseil d'administration en fonction Monsieur Giovanni OFFREDI, administrateur de sociétés, demeurant à San Venanzo, Civitella Dei Conti-Voc-Valle 47, Italie, habilité à représenter valablement la société par sa seule signature.

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I ^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 ^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «GOTHA VISUAL COMMUNICATION SYSTEM S.à r.l.» (ci-après la «Société»).

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Schifflange.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution des associés prise en assemblée générale extraordinaire.

La gérance est autorisée de transférer le siège social de la Société dans tout autre endroit de la commune.

Par simple décision du/des gérant(s), la Société pourra établir des filiales, succursales, agences, bureaux ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La Société a pour objet le marketing direct, la distribution, le négoce, l'achat et la vente de tout type de produits, notamment mais non limitativement des articles électroniques, la production et la distribution de panneaux, enseignes lumineuses et électriques sur supports en aluminium.

La Société a également pour objet la prestation de services dans le domaine des sites internet et tout particulièrement la conception et le développement de ces sites.

La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,¬) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, la privation des droits civiques, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés n'entraine pas la dissolution de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Titre III. - Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du seul gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été accordé par le conseil de gérance.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Titre V. - Année sociale - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Toute question qui n'est pas régie par les présents statuts est régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée.

Souscription

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par la l'associée unique ALUTECH ITALIA GROUP S.R.L., prédésignée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Les statuts de la société ayant été arrêtés, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris en assemblée générale extraordinaire les décisions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2.- Monsieur Marco OFFREDI, né le 21 février 1963 à Rome (Italie), demeurant au 13, rue de la Paix à L-3871 Schifflange, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3.- Le gérant unique pourra engager la Société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée au 13, rue de la Paix à L-3871 Schifflange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giovanni OFFREDI. Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 décembre 2012. Relation GRE/2012/4605. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Référence de publication: 2013012246/138.

(130014057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Whirlpool Luxembourg Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.177.

—

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013. Signature.

Référence de publication: 2013018354/10.

(130020671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Wacht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 65A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.527.

—

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 février 2013

Pour WACHT SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013018358/12.

(130021675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Voltaire S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.630.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013018326/10.

(130021680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Veco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.491.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Extrait sincère et conforme
Veco Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013018331/11.

(130021777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Webqualis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.846.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013018361/11.

(130021133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Waterl'Eau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 83.924.

—

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013018360/9.

(130021827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

HT WD Kettwiger Straße S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.674.

—

Im Jahre zweitausendundzwölf, den neunzehnten Dezember.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

HT Wohnen Deutschland I Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 167671,

Eigentümerin von 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteilen, welche das gesamte Gesellschaftskapital der HT WD Kettwiger Straße S.à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg (die "Gesellschaft"), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 167674 darstellen,

hier vertreten durch

Herrn Rüdiger Sailer, Geschäftsführer, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg,

Die Gesellschaft HT WD Kettwiger Straße S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 23. März 2012 veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1097 vom 30. April 2012.

Der alleinige Gesellschafter beschliesst über folgende Tagesordnung abzustimmen:

1. Erhöhung des derzeitigen Gesellschaftskapitals von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro), um 29.500,- (neunundzwanzigtausendfünfhundert Euro) durch die Ausgabe von 295 (zweihundertfünfundfünfzig) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro), welche die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile haben.

2. Zeichnung und Einzahlung der 295 neuen Anteile, durch den alleinigen Gesellschafter.

3. Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

4. Verschiedenes.

und fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital um EUR 29.500,- (neunundzwanzigtausendfünfhundert Euro) zu erhöhen um das Gesellschaftskapital von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) auf EUR 42.000,- (zweiundvierzigtausend Euro) zu erhöhen durch die Ausgabe von 295 (zweihundertfünfundneunzig) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro), welche die gleichen Rechte und Pflichten wie die bestehenden Anteile haben.

Die Zahl der ausgegebenen Anteile wird somit auf 420 (vierhundertzwanzig) erhöht.

Zeichnung und Einzahlung

Die 295 (zweihundertfünfundneunzig) neuen Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) werden durch den alleinigen Gesellschafter gezeichnet, welcher vertreten ist, wie oben erwähnt.

Die neuen Anteile sind voll in bar eingezahlt durch den Betrag von EUR 29.500,- (neunundzwanzigtausendfünfhundert Euro). Der Nachweis über die Barzahlung von EUR 29.500,-. (neunundzwanzigtausendfünfhundert Euro) wurde dem Notar durch eine diesbezügliche Bankbescheinigung erbracht und von diesem ausdrücklich festgestellt.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, wird Artikel 5, der Satzung wie folgt abgeändert:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweiundvierzigtausend Euro (EUR 42.000,-), aufgeteilt in dreihundertachtzig (420) Anteile zu je hundert Euro (EUR 100,-).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen."

Kostenschätzung

Die Gesamtsumme der Kosten, Barauslagen, Vergütungen und Ausgaben in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft getragen oder dieser im Zusammenhang mit dieser Urkunde in Rechnung gestellt werden, wurde auf ungefähr EUR 2.000.- geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. SAILER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62946. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 22. Januar 2013.

Référence de publication: 2013012273/64.

(130013925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Erion Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.555.

—

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Youssef LMALAK, consultant, né à Bruxelles (Belgique) le 6 août 1972, demeurant à Dubai (Emirats Arabes Unies), JVC, Mulberrey Park, Villa 9,

ici représenté par Youssef NASSIRI, consultant, né à Oujda (Maroc) le 3 février 1975, demeurant à L-8410 Steinfort, 2, route d'Arlon, en vertu d'une procuration donnée sous seings privés.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1 er . La société prend la dénomination de "Erion Solutions S.à r.l."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet le conseil informatique.

La société aura également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tout les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des Propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, a moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Youssef Lmalak, cent parts	100
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent euros (700.- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1471 Luxembourg, 70, route d'Esch,

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant unique de la société, pour une durée illimitée:

* Monsieur Youssef NASSIRI, consultant, né à Oujda (Maroc) le 3 février 1975, demeurant à L-8410 Steinfort, 2, route d'Arlon,

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: NASSIRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012156/79.

(130014234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Enterprise technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.949.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of October,

Before Us M ^{e} Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

EN Germany Holdings B.V., a company existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amsterdam, Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, filed at the Companies Register of Amsterdam under the number 34.307.557,

represented by Mr Max MAYER employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney substituted to him; such power, signed by the grantor and the officiating notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée») "Enterprise technologies S.à r.l.", (the "Company"), with registered office in L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 171.949, incorporated by deed of the, officiating notary, on the 28 th of September 2012, in process of being published in the Mémorial C. The articles of incorporation have not been amended since then.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to change the closing date of the accounting year to the 30 th of September of each year, and subsequently to amend article 26 of the articles of association as follows:

" **Art. 26.** The Company's financial year begins on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year."

Transitory Provision

The accounting year which started on the 28 th of September 2012 shall end on the 30 th of September 2013.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour d'octobre.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

EN Germany Holdings B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, inscrite auprès du Registre des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34307557,

Ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui substituée; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée "Enterprise technologies S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 171.949, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2012, en voie de publication au Mémorial C. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social au 30 Septembre de chaque année, et de modifier en conséquence l'article 26 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 26.** L'exercice social de la Société commence le premier octobre de chaque année et s'achève le dernier jour de septembre de chaque année.»

Mesure Transitoire

L'exercice social qui a commencé le 28 septembre 2012 se terminera le 30 septembre 2013.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2012. Relation GRE/2012/4113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Référence de publication: 2013012153/79.

(130013928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Delanceau Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 135.229.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mademoiselle Séverine Renaud, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Chelsey Investissement S.A., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25a, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 106.483,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 décembre 2 012 .

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DELANCEAU STRATEGIES S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 332 du 8 février 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;

- que le capital social de la société DELANCEAU STRATEGIES S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000.-EUR), représenté par trois cents dix (310) actions ayant une valeur nominale de cents euros (100.-EUR);

- que Chelsey Investissement S.A., préqualifiée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société DELANCEAU STRATEGIES S.A.;

- que la partie comparante, agissant en sa qualité de d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 18 décembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 18 décembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2435 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: S. Renaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61395. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012136/56.

(130013959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Voosenfruit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 27, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 5.936.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/02/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013018349/12.

(130020831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck